

Besançon, le **12 MAI 2025**

Direction du développement et de l'équilibre des territoires

Service Accompagnement et animation territoriale

Affaire suivie par : Claire PERRODEAU

Ligne Directe : 03.81.25.81.78

Monsieur Pierre-Jean WYCART
Maire de Fournet-Blancheroche
Mairie
1 place François-Xavier Joubert
25140 FOURNET-BLANCHEROCHE

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis au Département, pour avis et en application des dispositions de l'article L. 153-16 du Code de l'urbanisme, le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Après examen du dossier, je tiens à vous informer que celui-ci appelle de ma part les observations suivantes :

- **Au titre de la politique des routes et des infrastructures**

D'une manière générale, les notions de conservation du domaine public sur les routes départementales, de circulation (tous modes confondus), de sécurité et de stationnement hors agglomération sont intégrées dans l'ensemble des documents. Après analyse, l'attention de la commune est attirée sur les éléments suivants :

- les arbres d'alignement situés en bord de route sont déjà protégés par l'article L.350-3 du Code de l'environnement. Une protection supplémentaire dans le plan de zonage apparaît superflue.
- il est mentionné dans le diagnostic, concernant la RD 464 qu'« *un plan d'alignement de cette voie existe dans le village. Le Service Territorial d'Aménagement (déclinaison territoriale de la Direction des routes du Département) a indiqué en cours de procédure ne pas souhaiter que le plan d'alignement de la RD 464 soit repris au titre des Servitudes d'Utilités Publiques.* ». Le Département souhaite que soit uniquement mentionnée l'existence du plan d'alignement.

- **Au titre de la politique cyclable**

Les enjeux cyclables sont relativement limités sur la commune, qui n'est pas concernée par les itinéraires cyclables d'intérêt départemental. La GTJ Cyclo traverse Fournet-Blancheroche, via la RD 464 depuis Charquemont, puis la RD 211 en direction de Grand'Combe-des-Bois.

Globalement, le réseau routier local présente des trafics limités, permettant une mixité entre cycles et véhicules motorisés, à l'exception de la RD 464, qui connaît un trafic relativement important depuis Charquemont en direction de Biaufond et de la Suisse – ce point est largement mis en avant dans le diagnostic. Hormis ce cas particulier, pour lequel il semble complexe d'envisager des

aménagements spécifiques (dénivelé, distances importantes...), le déploiement par le Département des points-nœuds apportera une plus-value locale et légitimera la place des cyclistes. Pour la Communauté de communes du Pays de Maîche, le déploiement est prévu cette année.

Il est à noter que le *Plan Doux Horloger*, porté par le PNR du Doubs Horloger, allait dans le même sens : il ne prévoyait pas d'aménagements spécifiques sur la RD464 malgré les trafics motorisés relativement importants observés.

Malgré ces éléments, les orientations du PADD qui favorisent les modes actifs en sécurisant leurs cheminements dans le centre-bourg et en reliant les poches d'habitats isolées semblent pertinentes. Le PADD mentionne dans certaines orientations des aménagements piétons, et dans d'autres des aménagements piétons / cycles : le recours à l'un des aménagements ou à l'autre serait à clarifier. Cependant, compte tenu de la topographie du village, les solutions techniques ne seront pas évidentes à trouver.

Des réflexions en ce sens avaient déjà été évoquées : en effet, une AMO relative à l'aménagement de la traversée de village a été réalisée en 2021-2022 et fait l'objet d'un plan guide (sécurisation, liaisons douces, place de village...), dont les grands principes auraient mérité d'être repris dans le PLU. Le projet a cependant été significativement modifié en phase de maîtrise d'œuvre.

- **Au titre de la politique d'aménagement numérique**

Si le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) est bien cité au rapport de présentation, la question du numérique n'est pas abordée dans le PADD. Pour autant, dans le règlement, la pose d'un fourreau en attente du raccordement à la fibre optique est bien prévue dans toutes les zones.

- **Au titre de la politique portant sur les milieux naturels**

Espaces naturels sensibles

Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS) du Département, afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. La commune de Fournet-Blancheroche ne comporte aucun ENS.

Or, le PADD indique que « la commune n'entend pas favoriser de nouvelles activités économiques, notamment sur les *espaces naturels sensibles* bordant le Doubs » : cette phrase mériterait d'être reformulée, afin de ne pas être confondue avec la politique ENS du Département.

Tourbière des Cerneaux-Gourinots

La Tourbière des Cerneaux-Gourinots, gérée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté (CENFC), est située sur 3 communes dont Fournet-Blancheroche. La tourbière semble intégralement située en secteur Nh. En comparant le plan de zonage avec les photos aériennes, il apparaît que la zone de fonctionnalité est en zone A. Le PLU pourrait élargir le secteur Zh, ou assurer l'inconstructibilité de ce secteur en zone A, pour intégrer la zone de fonctionnalité de la tourbière. Le CENFC (Julien Langlade : julien.langlade@cen-franchemcomte.org) pourrait être contacté afin de déterminer la délimitation du secteur concerné.

Dolines

Le comblement des dolines, recensées ou non, est interdit en zones A et N. L'article du règlement portant sur cette interdiction pourrait également figurer en zone U.

Milieux et zones humides

La liste des maîtres d'ouvrage à l'origine des données de milieux humides page 78 du diagnostic est incomplète, il manque l'EPAGE Doubs Dessoubre. La fiche communale de l'état des connaissances sur les milieux humides est jointe à ce courrier.

Le PADD vise la stricte protection des milieux et zones humides identifiées à ce jour : les inventaires n'étant pas exhaustifs, cela devra être étendu à l'ensemble des zones et milieux humides, qu'ils soient connus à ce jour ou non.

Pour autant, le règlement protège l'ensemble des zones et milieux humides. Pour une meilleure appropriation et une meilleure distinction par les pétitionnaires, le règlement devra intégrer une définition des milieux humides et des zones humides.

De plus, le règlement intègre des dispositions pour les zones et milieux humides dans les dispositions générales et, pour le sous-secteur Nh, dans le règlement de la zone N, ce qui rend redondant et peu lisible les dispositions de protection des zones et milieux humides. Le règlement pourrait être reformulé sur ce point.

Enfin, le plan de zonage mériterait de distinguer les zones et milieux humides.

- **Au titre de la politique en matière d'eau et d'assainissement**

Alimentation en eau potable

Dans le diagnostic, il est noté que « la CCPM souhaite mettre en œuvre sur le territoire communal un schéma de distribution de l'eau potable. Au regard du zonage établi, la CCPM pourra s'engager ou pas à desservir les pétitionnaires en eau potable. L'enquête publique devra être conjointe à celle du PLU ».

Il conviendra de bien tenir compte de la Directive Eau potable, transposée en droit français récemment, qui instaure une obligation d'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les secteurs isolés et la réalisation d'un diagnostic territorial d'accès à l'eau (voir ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine).

Assainissement

Le diagnostic présente p41 des données sur l'assainissement. Or, des données plus récentes sur l'assainissement non collectif mériteraient d'être intégrées au diagnostic : en effet, dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de la Communauté de communes du Pays de Maïche, datant de 2022, il est fait état de 81 % des installations contrôlées conformes (151 installations contrôlées et 29 non conformes), bien différent du taux de conformité de 24 % indiqué dans le diagnostic.

Eaux pluviales

Il est à souligner que le PLU prévoit des dispositions spécifiques à la gestion des eaux pluviales, notamment la récupération des eaux pluviales de toiture pour les usages domestiques, et l'infiltration des eaux à la parcelle.

- **Au titre des politiques de l'agriculture et de la forêt**

La réglementation des boisements est annexée au PLU, elle devrait également être citée au rapport de présentation.

- **Au titre de la politique en matière de tourisme et de loisirs**

Le rapport de présentation consacre un volet au tourisme et aux loisirs. La commune décline dans son PADD plusieurs projets relatifs à l'activité touristique, en particulier l'aménagement des bords du Doubs au lieu-dit « La Rasse ». Ce projet n'est pas traduit au plan de zonage.

Le PADD vise également le confortement des itinéraires de ski de fond, de VTT et de randonnée. Les itinéraires identifiés sur le plan de zonage ne correspondent pas exactement au tracé des itinéraires du diagnostic, notamment autour du bourg de Fournet et vers le belvédère des Philibert. Le plan de zonage mériterait d'être revu sur ce point.

- **Au titre de la politique de l'habitat**

Au rapport de présentation, la référence au Programme Départemental de l'Habitat (PDH) page 23 devra être mise à jour avec le PDH 2023-2028 approuvé le 26 juin 2023.

Ce document a pour vocation :

- d'assurer la cohérence entre les différentes politiques de l'habitat menées à l'échelle départementale,
- de prendre en compte les besoins définis par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), ceux figurant au Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS), et ceux du Schéma Départemental pour l'Accueil et l'habitat des Gens du Voyage (SDAGV),
- de définir les conditions de mise en place d'un dispositif partagé d'observation, en sachant qu'un observatoire départemental est déjà mis en place dans le Doubs.

De même, le Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage (SDAGV) a été approuvé le 21 janvier 2021 pour la période 2021-2026. Le diagnostic page 24 devra donc être mis à jour.

- **Au titre de la politique de l'énergie et de la résorption de la précarité énergétique**

Le rapport de présentation mobilise les données OPTeER pour détailler les émissions de gaz à effet de serre (GES), les consommations énergétiques ainsi que le bilan de la production d'énergie renouvelable du territoire. Le rapport de présentation devra être complété avec le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.

Le PADD fixe une orientation visant le recours à l'architecture bioclimatique, et concourt à la réduction des émissions de GES par la création de cheminements inter-quartiers et en permettant la mixité des fonctions dans le village. Il est également à noter que les nouveaux secteurs dédiés à l'habitat, concernés par des OAP, sont situés à proximité immédiate des équipements de la commune.

Le PADD ne présente cependant pas de disposition spécifique propre à venir encourager le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, ni d'objectif spécifique en matière d'économie d'énergie.

Dans le règlement, à l'article relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies publiques, il pourrait être précisé que « les travaux relatifs à l'isolation thermique et phonique par l'extérieur menés sur les constructions pourront être autorisés même s'ils ne respectent pas le recul prévu, dans la limite de 30 centimètres ». Les OAP pourraient prévoir des dispositions relatives à l'utilisation d'énergie renouvelable.

En conclusion, au regard des éléments exposés ci-dessus, le Département émet un avis favorable sur le projet présenté. Je vous invite néanmoins à prendre en compte les remarques formulées précédemment.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir, au terme de la procédure, le dossier de PLU approuvé, dans la mesure du possible sous format numérique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

*Pour la Présidente du Département,
Le Directeur général des services,*

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' followed by 'FAIVRE'.

Emmanuel FAIVRE

Pièces jointes :

- *Fiche communale relative à l'état des connaissances sur les milieux humides*

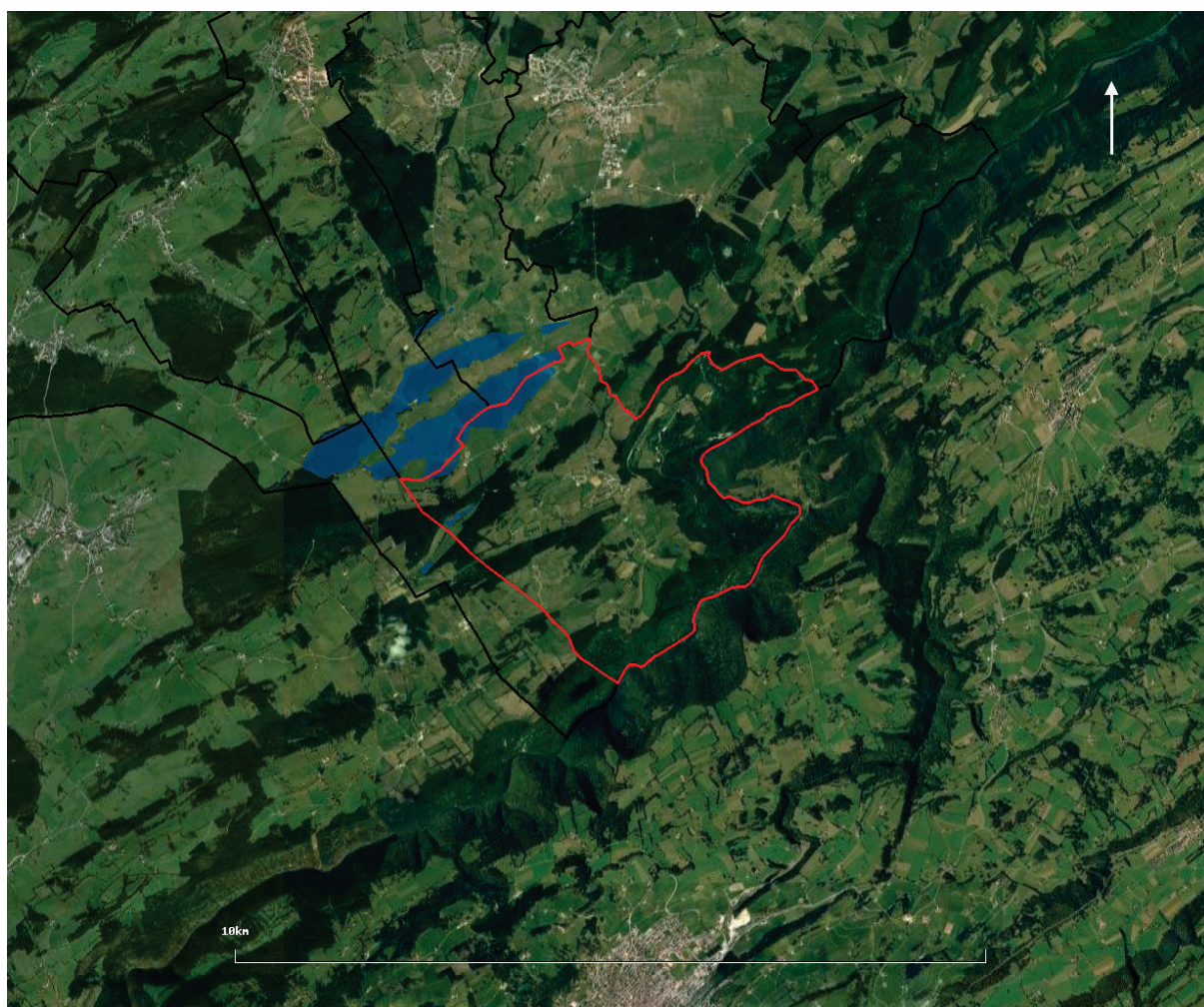
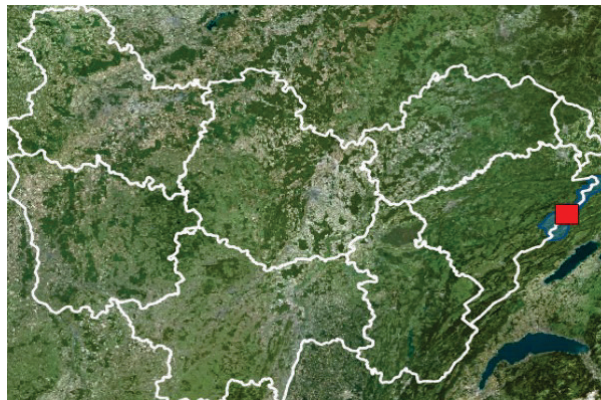
Données sur la commune :

Nom de la commune : FOURNET-BLANCHEROCHE

Surface : 1313.06 hectares

Code INSEE : 25255

Bassin(s) Versant(s) : Doubs Franco-Suisse



Synthèse des données sur les milieux humides de la commune :

Nombre de polygones de milieux humides : 22

Surface totale de milieux humides : 37.10 hectares

Densité de milieux humides à l'hectare : 0.02

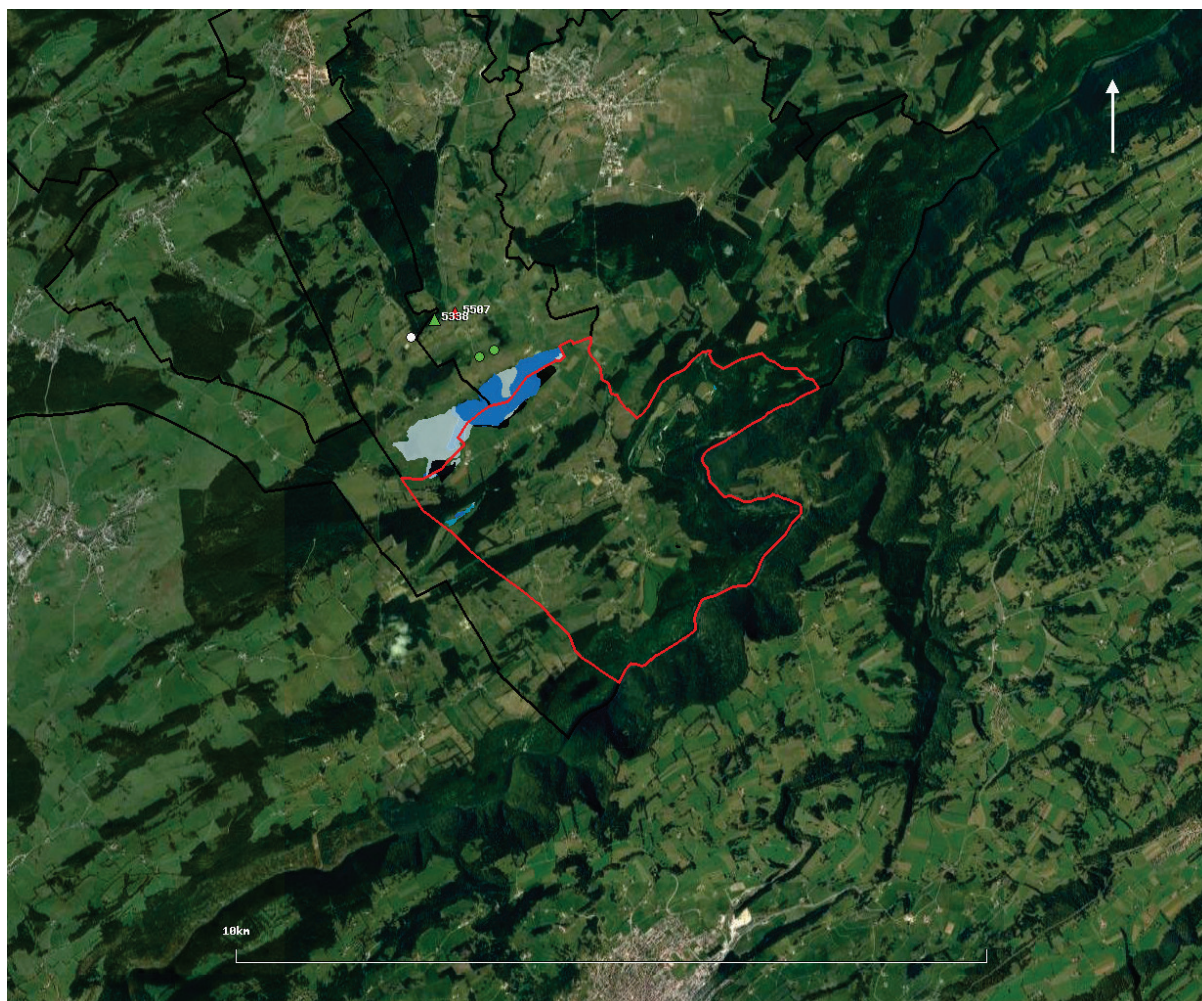
Pourcentage de milieux humides sur la commune : 2.83

Légende :

- Commune concernée
- Communes limitrophes
- Milieux humides

Prospections conduites sur la commune :

Organismes	Type d'inventaire	Date de réalisation	Nombre de polygones de milieux humides	Surfaces de milieux humides
DREAL Franche-Comté	Cartographie d'habitats hors Natura 2000	1998-2004	12	25.07
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté	Cartographie d'habitats hors Natura 2000	1996-2023	2	2.60
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté	Inventaire des tourbières	1996-2023	2	0.30
Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs	Inventaire selon le cahier des charges franc-comtois d'inventaire	2007	2	1.93
Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs	Inventaire selon le cahier des charges franc-comtois d'inventaire	2011	2	1.93
Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs	Inventaire selon le cahier des charges franc-comtois d'inventaire	2012-2016	2	1.93
Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs	Inventaire selon le cahier des charges franc-comtois d'inventaire	2013	2	1.93
Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs	Inventaire selon le cahier des charges franc-comtois d'inventaire	2015	2	1.93
Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs	Inventaire selon le cahier des charges franc-comtois d'inventaire	2020-2021	2	1.93
Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs	Inventaire selon le cahier des charges franc-comtois d'inventaire	2021	2	1.93
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux Doubs Dessoubre	Inventaire selon le cahier des charges franc-comtois d'inventaire		4	7.20

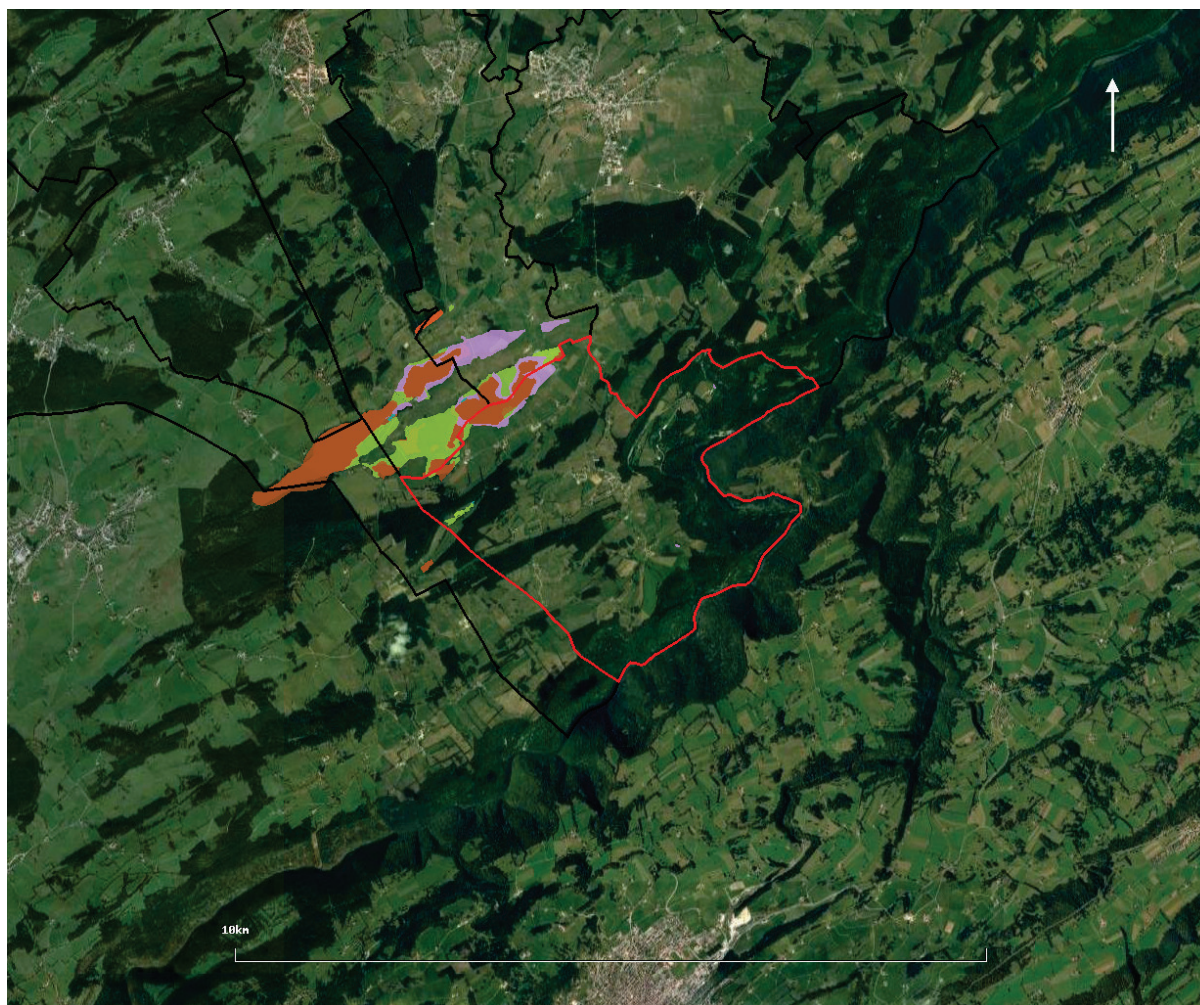


-  Commune concernée
-  Communes limitrophes
-  Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
-  Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs
-  DREAL Franche-Comté
-  Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux Doubs Dessoubre

-  Profil pédologique : sol n
-  Profil pédologique : sol h
-  Relevé floristique : diagn
-  Relevé floristique : absen

Deprecated: wordwrap(): Passing null to parameter #1 (\$string) of type string is deprecated in /mnt/500G/bdmh/create_dynamic_legend_carte_3.php on line 85

Sources : Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (2020, 2023)
 Sources : Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux Doubs Dessoubre (2023)
 Sources : Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs (2016, 2019)
 Sources : DREAL Franche-Comté (2004)
 Fond Orthophoto : Google Maps



Légende :

- Commune concernée
- Communes limitrophes
- Marais et tourbières
- Prairies humides
- Rivières, plans d'eau, mares et milieux humides associés
- Milieux humides anthropisés
- Autres types de milieux humides

Sources : Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (2020, 2023)
 Sources : Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux Doubs Dessoubre (2023)
 Sources : Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs (2016, 2019)
 Sources : DREAL Franche-Comté (2004)
 Fond Orthophoto : Google Maps

Type de milieux humides :

Type de MH	Nombre de MH par type de milieux	Surface de MH par type de milieux
Prairies humides	8	7.00
Marais et tourbières	5	20.12
Autres types de milieux humides	7	9.84
Rivières, plans d'eau, mares et milieux humides associés	2	0.15

Usages des milieux humides :

Usages des milieux humides	Nombre d'occurrence
Pâturage	2
Gestion conservatoire	1
Infrastructures linéaires	1
Non apparente	1
Urbanisation	1

Fonctions remplies par les milieux humides :

Fonctions remplies par les milieux humides	Nombre d'occurrence
soutien naturel d'étiage, recharge des nappes	1
ralentissement du ruissellement	1
régulation des crues	1
épuration	1

Facteurs d'évolution des milieux humides de la commune :

Facteurs d'évolution des milieux humides	Nombre d'occurrence
Canaux, fossés	8
pâturage	2
traitement de fertilisation et pesticides	2
nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	2
suppression ou entretien de la végétation, fauchage et fenaison	1
infrastructure linéaire, réseaux de communication	1

Liste des outils en faveur des milieux humides déployés sur la commune :

- Zonages réglementaires :

Identifiant local	Nom du site	Type de site
	LA CENDREE	APPB
	ROCHERS DE LA CENDREE A CHARQUEMONT	site classé

- Zonages contractuels

Identifiant national	Nom du site	Type de site
FR4301287	TOURBIÈRE DES CERNEUX-GOURINOTS ET ZONES HUMIDES ENVIRONNANTES, LES SEIGNES DES GUINOTS, LE VERBOIS	ZSC
	Doubs Horloger	Projet Parc Naturel Régional

- Zonages fonciers

Identifiant local	Nom du site	Type de site
F06407K	Forêt communale des Ecorces	Forêt communale
CENFRC031	Les Cerneux-Gourinots	Site d'intervention du Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté
F06537K	Forêt communale de Bonnétagé	Forêt communale
F06662F	Forêt communale de Fournet-Blancheroche	Forêt communale

- Zonages internationaux

Identifiant local	Nom du site	Type de site
Aucune donnée disponible		

Conclusion sur les milieux humides de la commune :

aucune synthèse disponible actuellement

Méthodes et valeurs des inventaires de milieux humides

Cette couche rassemble les données de l'inventaire de milieux humides disponibles à l'échelle régionale. Ces données sont issues de différents inventaires parmi lesquels :

- L'inventaire des milieux humides de plus d'un hectare réalisé entre 1998 et 2004 par des bureaux d'études et synthétisé par la DREAL.
- Les inventaires des milieux humides de moins d'un hectare conduits en application du cahier des charges régional par différentes structures maîtres d'ouvrage.
- Les cartographies d'habitats Natura 2000,
- Les données issues des expertises conduites en application de l'arrêté de définition et de délimitation des zones humides de 2008 modifié en 2009.

ATTENTION : La vocation de l'inventaire des milieux humides est de constituer un outil d'alerte pour les projets d'aménagement et de faciliter la mise en œuvre de démarches stratégiques de gestion. Les données sont mises à jour régulièrement en fonction de l'acquisition de nouvelles données et ne peuvent donc en aucun cas être considérées comme exhaustives. Même sur les territoires considérés comme achevés, des compléments et des corrections peuvent intervenir. Les milieux forestiers ont d'une manière générale été moins prospectés que les milieux ouverts et peuvent être considérés comme lacunaires.

Les données d'inventaires de milieux humides ont vocation à être intégrées utilisées pour :

- la définition de plans de gestion stratégique en application de la disposition 6B-01 du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021,
- la réalisation de document de planification, l'intégration des données de milieux humides permettant dans ce cas une prise en compte plus large que celle exigée par la loi.

Par contre, les données de milieux humides ne sont pas assez précises pour répondre à l'obligation réglementaire de préservation des zones humides dans le cadre de projets d'aménagement, tels que stipulés dans les articles L. 2014-1 à L. 2014-6 et L. 511-1 du code de l'environnement. La cartographie ne peut prétendre à une précision parcellaire (échelle du 1/25 000° pour les données DREAL et 1/5 000° pour les autres données).

Consulter les métadonnées et la licence d'utilisation pour plus de précisions, ou contacter le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté :

<https://cloud.cen-franche-comte.org/index.php/s/kNfa9Gme6ejPN5r>

Structures à contacter

Le Pôle Milieux Humides Bourgogne-Franche-Comté :

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Manon GISBERT

manon.gisbert@cen-franche-comte.org

03 81 53 04 20

L'animation départementale :

Département du Doubs, Bérénice IBLED, berenice.ibled@doubs.fr, 03 81 25 81 49

Structures en charges des inventaires :

Nom de l'organisme	Adresse	Complément	Code postal	Ville	Téléphone fixe	Email
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté	4 Chemin du Fort de Bregille	Maison de l'environnement de Bourgogne Franche-Comté	25000	BESANCON	0381530420	contact@cen-franche-comte.org
Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs	10, avenue Georges Clemenceau		25000	BESANCON		info@eptb-saone-doubs.fr
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux Doubs Dessoubre	3 rue du Clos Pascal		25190	SAINT-HIPPOLYTE		

Liste des milieux humides de la commune :

L'ensemble des milieux humides de la commune est également visualisable sur le portail cartographique [Sigogne](#)

Code régional	Date	Source	surface en ha	milieu	fiche synthétique	fiche détaillée
25255002	2023	EPAGE DD	3.8484	Autres types de milieux humides	lien 1	lien 2
25255003	2015	EPTB SD	1.8383	Prairies humides	lien 1	lien 2
25255005	2015	EPTB SD	0.0927	Autres types de milieux humides	lien 1	lien 2
25255006	2023	EPAGE DD	0.0892	Autres types de milieux humides	lien 1	lien 2
25255007	2023	EPAGE DD	2.3629	Autres types de milieux humides	lien 1	lien 2
25255008	2023	EPAGE DD	0.8973	Autres types de milieux humides	lien 1	lien 2
25255_T900	2020	CEN FC	0.2282	Prairies humides	lien 1	lien 2
25256_T180	2020	CEN FC	0.2797	Marais et tourbières	lien 1	lien 2
D10155	2004	DREAL FC	1.3301	Autres types de milieux humides	lien 1	lien 2
D11080	2004	CEN FC	8.6037	Autres types de milieux humides	lien 1	lien 2
D21596	2004	DREAL FC	1.1516	Prairies humides	lien 1	lien 2
D22161	2004	DREAL FC	35.8085	Prairies humides	lien 1	lien 2
D23277	2004	DREAL FC	0.0459	Rivières, plans d'eau, mares et milieux humides associés	lien 1	lien 2
D23278	2004	DREAL FC	0.0998	Rivières, plans d'eau, mares et milieux humides associés	lien 1	lien 2
D24432	2004	DREAL FC	37.3508	Marais et tourbières	lien 1	lien 2
D24433	2004	DREAL FC	0.7045	Prairies humides	lien 1	lien 2
D3028	2004	DREAL FC	0.6680	Prairies humides	lien 1	lien 2
D3168	2004	DREAL FC	6.4407	Prairies humides	lien 1	lien 2
D6020	2004	CEN FC	4.7372	Prairies humides	lien 1	lien 2
D8988	2004	DREAL FC	0.6097	Marais et tourbières	lien 1	lien 2
D8990	2004	DREAL FC	3.9022	Marais et tourbières	lien 1	lien 2
D8993	2004	DREAL FC	4.9428	Marais et tourbières	lien 1	lien 2